

Communiqué de presse N° 21 /2019

Rabat, le 28/ 11/2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dans le cadre des interventions régulières des services du contrôle de l'ONSSA il a été constaté qu'un échantillon d'un lot de conserve de boulettes de sardine produit le 22-10-2018 par la Société AVEIRO MAROC est non conforme sur le plan sanitaire. Immédiatement informée, ladite Société a procédé au retrait total de ce lot auprès de ses clients grâce au système de traçabilité dont elle dispose. En parallèle, les investigations menées par les services de l'ONSSA auprès de ladite Société ont montré que les pratiques de fabrication, de traçabilité et de qualité ne relèvent aucune anomalie. Aussi, des analyses sur un large échantillonnage des produits de marque « CARLE » fabriqués par cette Société ont été jugés conformes et ne présentent aucun risque pour le consommateur.

L'ONSSA est un établissement public, sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Tél: +212537676554 / +212673997838

site [www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)

Youtube [.https://www.youtube.com/user/onssacom](https://www.youtube.com/user/onssacom)

Facebook [:https://www.facebook.com/onssamaroc](https://www.facebook.com/onssamaroc)

Royaume du Maroc  
Office National de Sécurité Sanitaire  
des Produits Alimentaires



المملكة المغربية  
المكتب الوطني للسلامة الصحية  
للمنتجات الغذائية